

L'Europe, république multiculturelle ?

Trois défis.¹

Philippe Van Parijs

(A paraître dans P. Savidan (ed.), *La République et l'Europe*, Paris : Le Livre de Poche (Biblio Essais), 2002.)

Introduction

L'Europe, je vois ce que c'est. Même très concrètement, puisqu'il suffit que je m'avance sur le balcon de mon bureau, à mon domicile bruxellois, pour apercevoir, au bout de ma rue, le Berlaymont, ce bâtiment dans lequel l'ensemble de la Commission Européenne est venu s'installer dans les années 60, et dans lequel reviendra s'installer sa présidence dès que la rénovation sera achevée. Et juste derrière se cache le Juste Lipse, siège du Conseil Européen, qui abritera, à partir de 2004, l'ensemble des sommets de chefs d'état. Partiellement en raison de cette proximité physique, mais en un sens qui n'est pas que physique, je vois donc assez bien ce qu'est l'Europe institutionnelle, celle dont il s'agit dans l'intitulé de ce colloque.

La République, en revanche, je vois beaucoup moins bien. Il fut un temps où je croyais savoir ce que c'était. Je croyais que l'expression « République » signifiait ce qu'elle signifiait pour mes héros, Thomas Paine et Condorcet, à l'époque où celui-ci écrivait un pamphlet intitulé : *De la République, ou un Roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté ?* (1791). La « République », en ce sens, désignait simplement un système de gouvernement caractérisé par l'élection et la réélection régulière du chef de l'État, par opposition à un système héréditaire. Mais j'ai bien dû me rendre compte que ce sens simple et limpide de République, qui a coûté sa tête à Louis XVI, n'est pas du tout ce que l'on a habituellement à l'esprit, aujourd'hui en France, lorsque l'on parle de République.

Je me suis rendu compte que mon interprétation devait être erronée, début 1998, à l'occasion d'un épisode qui m'a plongé dans une perplexité qui aujourd'hui encore ne s'est pas complètement estompée. J'étais alors en congé sabbatique à Oxford et j'avais rédigé la première version d'un petit livre sur l'avenir de la Belgique que je comptais publier rapidement en Belgique après l'avoir fait circuler auprès de quelques amis de part et d'autres de notre frontière linguistique. En en parlant, à l'occasion, avec des collègues étrangers, je me suis cependant rendu compte à quel point les dimensions centrales de la question belge présentaient un intérêt bien au-delà des frontières étroites de notre petit pays. Encouragé par un ami bien introduit, j'ai communiqué le projet, dûment reformulé pour s'adresser à un public plus large, au comité éditorial d'une grande maison d'édition parisienne. Après en avoir promptement pris connaissance, celui-ci m'a fait savoir que la publication d'un tel texte était inconcevable. Le problème n'était pas que le sujet était jugé trop provincial ; au contraire, il suscita, me dit-on, des débats d'une rare intensité. Le refus se fondait sur une opposition fondamentale aux idées résumées dans le projet soumis et jugées incompatibles avec le « républicanisme ».

Cette réponse m'a abasourdi. Pas du tout indigné, parce que j'admets tout à fait que des responsables de collection puissent utiliser des critères « politiques », pas seulement académiques ou commerciaux. Mais j'étais vraiment perplexe. La première version du livre en question présentait bien quelques idées sur la monarchie et même s'il ne lui donnait pas tort sur toute la ligne, il ne pouvait pas exactement être suspecté de proximité par rapport au seul parti politique belge à se

¹ Texte basé sur un exposé présenté le 16 mars 2002 dans le cadre d'un colloque sur le thème « La République et l'Europe » organisé à l'Université de Paris IV (Sorbonne). A paraître dans *La République et l'Europe* (sous la dir. de P. Savidan), Paris : Biblio Essais.

déclarer « républicain », en l'occurrence les fascistes du Vlaams Blok. Mais de tout cela il n'était pas question dans le projet soumis au comité éditorial. Rien, dans ce projet, ne permettait de me situer par rapport à la « République » au sens très simple – manifestement trop simple – que je donnais à cette expression.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est aujourd'hui donnée pour revenir sur cette perplexité, en tentant de tirer au clair la nature de la relation entre, d'une part, la conception de la justice des institutions politiques à laquelle j'adhère – et à travers cette conception, tout un courant de pensée dit libéral-égalitaire dont l'ambition centrale est de combiner la pleine reconnaissance du pluralisme et le souci prioritaire des intérêts des plus défavorisés – et, d'autre part, une conception du « républicanisme » qui sous-tend pas seulement le rejet de mon projet de livre, mais qui parcourt une bonne part du débat politique français aujourd'hui. ²

Cette clarification, je ne vais cependant pas y procéder, comme il serait naturel de l'attendre du philosophe de tradition analytique que je suis, en m'adonnant à un patient exercice conceptuel. Dans un livre tout récent, et très utile du reste pour me déniaiser sur la vraie nature de la « République », Dominique Schnapper (2002 : 14) note, à juste titre à mon sens, que « beaucoup de philosophes politiques ne prennent pas suffisamment en compte l'expérience historique, ils ne l'excluent évidemment pas dans la mesure où ils sont des individus historiques qui entendent participer au débat public, mais ils n'en font pas systématiquement le fondement de leurs analyses. » Répondant volontiers, certes bien imparfaitement, à cette interpellation, je m'efforcerai d'articuler ce qui me semble constituer les trois principaux défis qui se posent à l'Europe comme entité politique multiculturelle, et en particulier multilingue, en les introduisant à chaque fois à partir de faits bien concrets.

En traitant de ces trois défis, je ne répondrai pas de manière systématique à la question de savoir en quel sens je suis « républicain » et en quel sens je ne le suis pas, mais j'explicitai à l'occasion de la formulation de chacun d'entre eux, une intuition forte à laquelle il me faut faire place dans ma conception de l'idéal pour lequel il s'agit à mes yeux de se battre en Europe et qui pourra me rendre, selon les cas, soit « républicain » soit « anti-républicain ».

1 – Nécessité et décélération de l'intégration linguistique

Pour introduire le premier de ces défis, je mentionnerai une expérience qui m'a fort frappé, lorsqu'après un quart de siècle d'« exil », je suis revenu habiter à Bruxelles, où j'avais passé les vingt premières années de mon existence. J'ai été sidéré de découvrir que les gamins qui jouaient au football devant ma porte parlaient le turc entre eux, alors que leurs parents, qui avaient grandi dans le même quartier, parlaient le français lorsqu'ils avaient cet âge et qu'ils jouaient dans cette même rue. Pourquoi ?

Dans ce cas particulier, cela s'explique par la conjonction de trois phénomènes, dont certains sont de nature plutôt locale et d'autres de nature très générale. Premièrement, le degré de ségrégation spatiale, à Bruxelles, a eu tendance à augmenter considérablement dans cette période. Lorsque les parents de ces enfants turcs jouaient dans la rue avec leurs voisins grecs, espagnols, flamands ou belges francophones, leur lingua franca était le français. Sans qu'on ait besoin pour la comprendre d'invoquer aucun grand dessein, la dynamique des flux d'information et des choix de déménagement a renforcé d'année en année la majorité qu'y constitue la communauté turque, en particulier parmi les plus jeunes. Le deuxième facteur, c'est la diffusion des antennes paraboliques. Ce sont elles qui font que la chaîne de télévision que les enfants

² Pour un aperçu de l'approche libérale-égalitaire, voir par exemple Arnsperger & Van Parijs (2000). La version de cette approche à laquelle j'adhère est systématiquement présentée dans Van Parijs (1995). Voir Krebs ed. (2001) et Williams ed. (2003) pour des discussions critiques récentes. La réalisation de mon projet de livre sur l'avenir de la Belgique a été interrompue pour diverses raisons indépendantes de l'épisode mentionné ci-dessus, qui me permettront du reste, lorsque je le reprendrai, de mieux l'ancrer dans la réalité.

regardent après l'école ou que les papas regardent au café, c'est désormais presque exclusivement la télévision turque, alors qu'il y a vingt ans, c'était la RTBf, la chaîne belge francophone.

Le troisième facteur est plus spécifique à Bruxelles. Fais sans aucun doute unique dans l'histoire du fédéralisme, Bruxelles est à la fois une des trois régions de l'État fédéral belge et la capitale de l'une des deux autres régions. C'est en effet Bruxelles que la Flandre s'est choisie comme capitale, assez logiquement puisqu'elle est tout entière entourée de territoire flamand et occupe le centre du réseau de communication reliant l'une à l'autre les diverses parties de ce territoire. Mais du reste en raison de cette position géographique et de l'autonomie accordée aux régions, la tendance de long terme est à la baisse continue de la population flamande (c'est-à-dire de langue maternelle néerlandaise) dans cette capitale de la Flandre. Pour tenter de contrecarrer cette tendance, les autorités flamandes ont beaucoup investi dans l'enseignement flamand à Bruxelles, et la proportion des enfants scolarisés à Bruxelles qui vont à l'école flamande s'est mise à augmenter ces dernières années. Ceci a pour conséquence que, parmi les enfants qui jouaient dans la rue devant chez moi, certains allaient à l'école flamande et d'autres à l'école francophone. Leur lingua franca, dès lors, ne pouvait être que le turc. La conjonction de ces trois facteurs explique que nous ayons, dans ce cas, non seulement un ralentissement du processus d'intégration, mais une véritable désintégration linguistique, dans la mesure où la compétence des enfants de la génération présente dans la langue du pays d'accueil est moindre que celle qu'au même âge leurs parents avaient acquise. Dans ce mécanisme qui vaut dans une large mesure pour l'Europe en général, ce qui est nouveau c'est bien sûr avant tout la facilité plus grande de maintien de la langue d'origine pour toute communauté émigrée, grâce à la montée en puissance de la possibilité d'accéder facilement à des médias fonctionnant dans leur langue.

Or il est crucial de comprendre que le cercle vertueux de l'intégration s'en trouve sinon entièrement enrayé, en tout cas fortement affaibli. En effet, moins bien la langue du pays d'accueil est maîtrisée, plus grandes sont les difficultés scolaires. Plus ces difficultés sont grandes, moins l'on a de chance de trouver un emploi. Moins on connaît de succès économique, moins on a de chance de pouvoir et vouloir quitter le quartier socialement défavorisé dans lequel on a grandi pour s'installer dans un quartier plus mixte. De ce fait, la tendance des ghettos d'immigrés à se dissoudre spontanément est inhibée et les écoles tendent à être toujours plus ethniquement homogènes. L'absence relative de mixité scolaire rend dès lors plus difficile l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, et le cercle vicieux de l'exclusion est bouclé, tandis que le cercle vertueux de l'intégration – par l'emploi, le déménagement et la mixité scolaire – est ralenti, voire brisé.

Ce ralentissement de l'intégration linguistique constitue-t-il véritablement un problème ? Ma réponse est, sans ambiguïté, oui. Et cette réponse résolument positive fait de moi sans doute, en un certain sens, un « républicain ». En quoi consiste exactement le problème ?

Il est triple à mes yeux. D'abord, le handicap linguistique conduit à un moindre accès, pour ces populations, au bien-être matériel. Ensuite, la moindre participation politique découlant également de ce handicap tend à induire un désintérêt relatif des pouvoirs politiques pour les problèmes que rencontrent les habitants des quartiers les plus défavorisés, que ce soit en matière d'environnement, d'éducation ou de criminalité. Enfin, la « non-intégration linguistique » entraîne une moindre participation à la vie sociale commune et, donc, une moindre compréhension mutuelle, une moindre chance de connivence, d'amitié, de solidarité à travers les frontières qui séparent les diverses communautés ethniques ; au sein de ces diverses communautés, un sentiment moindre d'appartenance commune à quelque chose comme un même peuple ; et, par conséquent, une prise en compte moins significative des intérêts et des sensibilités des communautés marginales dans les débats publics et dans les décisions politiques.

L'Europe, comme république multiculturelle, n'a nullement à assimiler tout arrivant en le contraignant à oublier sa langue maternelle, à oublier sa culture d'origine, mais il est essentiel de lui assurer une maîtrise adéquate de la langue locale, y compris en contraignant, en canalisant les tendances spontanées dictées par le moindre effort émotionnel et intellectuel. Il

importe cependant que cette canalisation s'effectue dans les limites – qui sont elles aussi très souvent contraignantes – du respect des choix de vie de chacun – ce qui, à première vue en tout cas, implique que chacun puisse choisir librement son lieu d'habitation, l'école de ses enfants, ses programmes de radio et de TV.

C'est là le premier défi qu'il s'agit de relever, en Europe comme ailleurs, mais en Europe plus intensément qu'aux Etats-Unis, par exemple, pour deux raisons. D'abord, la langue du pays d'accueil est généralement moins puissante – et donc la force spontanée de l'intégration linguistique plus faible. Ensuite, la générosité plus grande du système de protection sociale implique une pression moindre à l'intégration par l'emploi : à Bruxelles, par exemple, le taux de chômage indemnisé à plein-temps au sein de la population d'origine immigrée est de plus de 30 %, alors que la moyenne est de l'ordre de 12%.

2 – Nécessité et iniquité de l'adoption d'un médium de communication commun

Tournons-nous maintenant vers une dimension tout à fait différente du problème que pose l'émergence éventuelle d'une « république européenne multiculturelle ». Pour l'introduire, partons du texte suivant, communiqué aux élèves des trois écoles européennes de Bruxelles, et donc de leurs onze sections linguistiques correspondant aux onze langues officielles de l'Union européenne : « Mercredi 7 mars 2001 à 14h30. Le Président en exercice de l'Union Européenne et Premier Ministre Suédois, M. Goeran Persson, le Président de la Commission Européenne, M. Romano Prodi, le Premier ministre du gouvernement fédéral de Belgique, M. Guy Verhofstadt, se rencontrent à l'Ecole européenne de Bruxelles III (cantine des élèves) pour initier un débat sur 'Le futur de l'Europe'. Le souhait de ces hautes personnalités est d'ouvrir ce débat parmi la jeunesse européenne et au contact des générations à venir, dans le cadre d'une Ecole européenne. Voilà pourquoi nous invitons tous les élèves des trois écoles, à nous rejoindre cet après-midi-là, avec leurs professeurs, bien sûr, pour assister au débat et pour y intervenir éventuellement en posant des questions. »

Les élèves se réunissent donc en grand nombre dans la cantine de l'Ecole européenne de Bruxelles III et sont effectivement invités à poser des questions. Parmi eux une élève grecque, qui demande à Romano Prodi quelle est la politique linguistique de l'Europe. Celui-ci répond, bien entendu, ce qu'il doit répondre, à savoir que le projet européen est, entre autres, un projet d'égalité intégrale entre toutes les langues officielles. Mais rappelez-vous : cette conversation a lieu dans une cantine, donc sans tout l'équipement habituellement mis en oeuvre pour permettre aux ressortissants des quinze Etats-membres de dialoguer en utilisant chacun leur langue maternelle. Comment les participants à cette rencontre ont-ils donc fait pour se comprendre ? Très simple : du début à la fin, une seule langue a été utilisée, l'anglais, y compris par l'élève grecque qui a posé la question sur la politique linguistique de l'Europe et par Romano Prodi dans sa réponse affirmant l'égalité des langues. Pourquoi ? Fondamentalement en raison de ce que je propose d'appeler *la loi du maximin linguistique*. Cette loi n'a rien à voir avec le maximin du principe de différence de Rawls. Elle peut s'énoncer comme suit : si vous voulez être compris le mieux possible par tous, dans un contexte où les personnes auxquelles vous vous adressez disposent de répertoires linguistiques différents, vous ne choisissez pas la langue maternelle de la majorité – qui, dans cette cantine, était sans doute le français –, vous ne choisissez pas non plus la langue dont la connaissance moyenne est la plus élevée – qui était peut-être bien encore le français –, mais vous choisissez la langue qui est la mieux connue par celui ou celle qui la connaît le moins bien. Lorsqu'aujourd'hui on rassemble les élèves des onze sections linguistiques des écoles européennes de Bruxelles, et encore plus sûrement lorsque demain, après l'élargissement prévu, on rassemblera les élèves de leurs vingt-et-une sections linguistiques, cette langue du maximin, dont la connaissance minimale parmi les élèves est plus grande que la connaissance minimale de toute autre langue, est bien entendu l'anglais.

Il existe des esprits chagrins qui regrettent que cette langue du maximin ne soit pas une autre langue. Certains auraient pu espérer que ce soit l'allemand, qui est la langue maternelle nettement majoritaire en Europe occidentale. Mais, nous le savons, les circonstances historiques dans lesquelles l'Europe a pris forme ont empêché à l'Allemagne d'afficher cette prétention avant qu'il ne soit trop tard. Certains auraient aussi pu espérer que ce soit le français. Certes, le français occupe un rang plus modeste dans la hiérarchie mondiale des langues maternelles (juste après le javanais, juste avant le télougou), mais il avait pu profiter de ces circonstances historiques qui avaient desservi l'allemand, ainsi que du rôle décisif qu'ont pu jouer, en Europe, certaines personnalités françaises, telle que cet extraordinaire visionnaire-opportuniste que fut Jean Monnet, pour s'arroger à l'époque de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), un rôle de langue de travail exclusive qui semblait lui promettre un très bel avenir dans le cadre de la construction européenne.

Le problème fondamental que je souhaite soulever n'est cependant pas le problème transitoire de ces ambitions déçues, de ces vanités écorchées. Pour qu'une administration européenne puisse fonctionner efficacement, pour qu'un débat politique vigoureux puisse s'instaurer à l'échelle européenne, il est essentiel qu'il y ait convergence vers l'apprentissage d'une même seconde langue. Si Hongrois et Tchèques veulent se comprendre, il est de peu d'utilité que les Hongrois apprennent l'allemand, tandis que les Tchèques apprennent l'anglais. L'important, c'est la convergence, et non un quelconque mérite intrinsèque de la langue sur laquelle cette convergence s'effectue, même si l'anglais a tout de même, dans le contexte européen, le petit avantage d'être la plus bâtarde de toutes les langues européennes, la langue germanique la plus perforée d'emprunts romans.

Ne me dites pas qu'un fonctionnement administratif, politique, social, au niveau de l'Europe, dans une langue différente de celle qui est usitée au niveau national, est impossible. L'impossibilité d'un fonctionnement politique dans une autre langue que la langue vernaculaire, semble une évidence pour beaucoup de locuteurs de langues dominantes, y compris parmi ceux qui ont le plus réfléchi à ces questions, par exemple, Will Kymlicka (2001 : ch.17). Mais il y a des conditions dans lesquelles la motivation et l'occasion d'apprendre une seconde langue atteignent un niveau tel que le bilinguisme va de soi. En fait, un fonctionnement politique dans un idiome distinct de la langue dite courante est un phénomène très largement répandu, puisqu'il caractérise les nombreuses situations où les dialectes parlés par la population diffèrent significativement de la langue de culture, comme c'est, par exemple, le cas pour la Suisse alémanique. Or ces conditions, jusqu'ici limitées à des régions où la langue maternelle diffère notablement de la langue officielle de l'Etat-nation dont elles font partie, sont aujourd'hui en train de se généraliser au niveau de toute la planète, à l'exception bien entendu des contrées anglophones et, pour un temps sans doute assez long encore, mandarinophones. De ce point de vue, ce qui est une pure utopie pour la génération est d'un réalisme trivial pour les plus jeunes. Ceux qui n'en sont pas convaincus peuvent jeter un coup d'oeil sur le chapitre consacré à la constellation linguistique européenne dans le livre récent d'Abram de Swaan (2001 : ch. 8). Je les invite également à réfléchir au fait qu'en Belgique, la connaissance moyenne de l'anglais dans la génération des 15 à 34 ans est aujourd'hui nettement plus élevée que n'a jamais été la connaissance moyenne de la seconde langue nationale dans toute l'histoire du pays.³ Il n'y a donc rien d'irréaliste, dans un avenir qui n'est plus très éloigné, à imaginer un fonctionnement à deux niveaux, avec d'un côté le maintien de langues nationales opérant au niveau de chacun des Etats-membres, et de l'autre une langue commune pour le fonctionnement effectif des institutions et débats européens, allant de pair avec une égalité symbolique, qu'il importe de maintenir.⁴

Où est alors le problème ? Le problème est bien sûr qu'une convergence, en tant que *lingua franca*, sur l'une des langues maternelles de l'entité politique dont il s'agit, en l'occurrence l'Union européenne, confère un avantage considérable à ceux

³ Voir les données par classe d'âge d'une enquête de 1999, rapportées et analysées dans Van Parijs (1999).

⁴ Voir Aziz & Van Parijs (2002) pour nuances et précisions.

qui ont cette langue comme langue maternelle et crée de ce fait ce qui est perçu une iniquité profonde par les locuteurs des autres langues. Je supposerai ici que la pleine conscience de cette iniquité ne doit pas nous faire renoncer aux immenses gains en efficacité produits par cette convergence. Il ne s'agit pas seulement des économies en coûts d'interprétation et de traduction, il s'agit de manière encore plus cruciale de la perte en termes de temps, d'intimité, de confiance, de connivence et donc d'efficacité dans la prise de décision, qui se produit lorsque la communication doit se faire avec toute la lourdeur et la raideur qu'implique la présence de services d'interprétation, plutôt que directement dans le médium d'une langue commune, fut-elle inégalement maîtrisée. La question n'est dès lors pas de savoir comment éviter cette iniquité, mais comment y remédier. Je ne vais pas proposer ici une solution toute faite à cette question d'un fonctionnement qui soit à la fois efficace et équitable, pour une administration, une prise de décision, une société civile européennes multilingues. Je me contenterai de vous indiquer la direction dans laquelle il me semble qu'il faut réfléchir pour la trouver.

Je commencerai là aussi par évoquer deux anecdotes. La première concerne la suggestion faite, semble-t-il, par les parlementaires européens danois, après les élections européennes de 1989.⁵ Reconnaisant que leur langue était la moins répandue des langues officielles de l'Union européenne et qu'ils ne pouvaient dès lors pas s'attendre à ce que les autres les comprennent lorsqu'ils parlent danois, ils ont dit accepter de parler anglais, mais à condition que tous les autres en fassent de même, y compris les Français, à l'exception des Britanniques et des Irlandais qui, eux, devraient s'exprimer en français. Pour des raisons que l'on comprendra aisément, cette proposition n'a pas été retenue jusqu'ici.

Une deuxième suggestion a été faite en mars 2002 par le Premier Ministre suédois, Goeran Persson, inquiet par les prévisions des coûts d'interprétation et de traduction qui résulteraient du passage de onze à vingt-et-une langues officielles. Tous ceux qui ont fait un peu d'analyse combinatoire, même très élémentaire, savent que cela correspond à une augmentation des frais de traduction bien plus que proportionnelle à la simple augmentation du nombre de langues concernées.⁶ Persson considère que cette situation deviendra ingérable et propose donc que chaque pays qui demande une traduction ou une interprétation vers sa langue en assume le coût. On comprend sans peine le raisonnement sous-jacent : si les Slovénes ou les Estoniens demandent une traduction vers leur langue, il ne faut pas les Suédois aient à la financer, sachant par ailleurs que la plupart des documents étant désormais initialement rédigés en anglais, les Suédois ne demanderaient que rarement une traduction puisqu'ils sont parfaitement capables de travailler en anglais.

Bien entendu, pareille formule confère un avantage inique aux pays dont la langue est choisie comme langue initiale et à partir de laquelle les traductions se font. Persson suggère donc comme mesure complémentaire que les coûts soient partagés de manière égale entre les pays qui ont pour langue officielle la langue à partir de laquelle la traduction se fait et les pays qui demandent une traduction dans leur langue nationale. Seraient dès lors seuls exemptés de tout paiement les pays dont la langue n'est pas adoptée comme langue de base et qui ne sollicitent pas non plus de traductions ni d'interprétations. Dans une telle hypothèse, il y aurait une incitation financière pour chaque pays à adopter le même comportement que la Suède, conduisant ainsi à la réduction, et à la limite à la disparition, des coûts de traduction. Une fois ce point-limite atteint, la situation sera-t-elle juste ? Certainement pas et ce pour une raison bien simple : demeurerait un avantage énorme au bénéfice des pays dont la langue est choisie comme langue de rédaction des documents. Certes les autres pays auraient cessé de financer traductions et interprétations, mais ils auraient encore à financer le coût d'apprentissage de la langue commune – avantage dont ces pays profitent, y compris pour communiquer les uns avec les autres, mais dont profitent aussi, sans contribuer d'aucune manière au coût impliqué, les pays dont la langue a été choisie.

⁵ Plusieurs versions de l'anecdote m'ont été rapportées. D'où le « semble-t-il ».

⁶ Ajouter 7 langues aux 11 existantes, par exemple, conduit à un triplement des directions de traduction. Pour une analyse détaillée, voir Grin (2001), qui souligne cependant que ce coût resterait une part modeste du PIB par tête (0,024%).

La question du partage équitable du coût de production de ce bien public qu'est la connaissance d'une seconde langue permettant à tous de se comprendre – à l'échelle de l'Europe comme celle de la planète du reste, et qu'il s'agisse de discuter à Davos ou à Porto Allegre – est la question fondamentale qui sous-tend ce deuxième défi auquel la « république multiculturelle » européenne est confrontée. Plusieurs critères peuvent être glanés dans la littérature rare et disparate pertinente pour cette question. Celui qui me paraît le plus défendable consiste à requérir de chaque communauté linguistique une contribution au coût proportionnelle au bénéfice qu'elle retire de l'existence d'une lingua franca – ce qui revient notamment à exiger des transferts des pays dont la langue a été choisie comme lingua franca vers ceux qui en organisent l'apprentissage comme seconde langue.⁷

3 – Nécessité et coût croissant du principe de territorialité linguistique

Le troisième défi que je souhaite évoquer est à mon sens le plus sérieux des trois. J'ai supposé dans tout ce qui précède ce qui vous semble aussi, sans doute, évident, à savoir que l'on préserverait de manière indéfinie la diversité linguistique actuelle de l'Europe, essentiellement sur la base de la mise en œuvre – plus ferme et plus explicite qu'aujourd'hui – d'un principe de territorialité linguistique. Un tel principe consiste à exiger que toute personne qui s'installe sur une portion de territoire est supposée en apprendre la langue et faire apprendre cette langue à ses enfants à travers un système d'enseignement public qui donne à tout élève habitant dans cette zone les moyens d'acquérir une maîtrise adéquate de cette langue. Je suis personnellement convaincu que la préservation de cette diversité linguistique sur le continent européen est essentielle au projet européen, mais aussi qu'il est plus difficile qu'il n'y paraît à première vue, de la justifier, qu'il sera plus difficile qu'il n'y paraît aujourd'hui de la maintenir, et surtout que ce maintien va impliquer un coût dont on perçoit aujourd'hui à peine la nature et dont on sous-estime massivement l'ampleur. C'est ce dernier point qui constitue le troisième défi, que je présente ici rapidement.⁸

En 1998, un rapport de l'OCDE sur l'immigration mettait en avant, pour la première fois, l'émergence de flux nets de travailleurs hautement qualifiés en direction principalement de pays qui ont ceci en commun d'être exclusivement, ou partiellement (Canada) de langue anglaise.⁹ Jointes à des informations plus anecdotiques, dont nous sommes tous familiers, ce rapport m'a convaincu qu'à mesure que l'anglais s'impose comme *lingua franca* mondiale, l'attrait des pays de langue anglaise pour les étudiants et pour les travailleurs hautement qualifiés du monde entier ne cessera d'augmenter. A mesure que cet attrait se renforce, les pays des « collines » du monde – en contraste avec ce rez-de-chaussée, bassin d'attraction visible de partout, que forment les pays de langue anglaise – seront acculées à un dilemme de plus en plus douloureux entre « perdre leur cœur » et « perdre leur âme ».

En effet, face à ces flux nets négatifs dans la direction du rez-de-chaussée du monde, le problème – surtout dans une économie mondialisée basée sur la connaissance – sera de savoir comment retenir le capital humain, réduire ces flux nets négatifs, compenser ce départ endémique d'un nombre important de travailleurs hautement qualifiés. Une stratégie consiste à accepter de perdre son âme, c'est-à-dire d'amollir le principe de territorialité linguistique en acceptant que, d'où qu'ils viennent, ceux qui viennent s'installer, par exemple en Flandre, puissent se débrouiller indéfiniment avec la *lingua franca*, sans avoir à investir dans l'apprentissage de la langue locale. Des écoles fonctionneront dans cette langue, et ces

⁷ Voir de Briey & Van Parijs (2002), qui examinent divers critères possibles et retiennent celui-ci, montrant notamment qu'il implique aussi, sous certaines conditions, un transfert de certaines communautés « apprenantes » vers d'autres.

⁸ Le raisonnement esquissé ci-dessous est développé dans Van Parijs (2001).

⁹ Voir SOPEMI (1998), maintenant complété par OECD (2002).

nouveaux arrivants n'auront pas à envoyer leurs enfants dans des écoles flamandes. On entre alors dans un processus analogue à l'anglicisation de Montréal, à la russification d'Odessa, à la francisation des villes flamandes jusque dans les premières décennies du XXe siècle, etc. Il s'agit donc, dans cette stratégie, d'accepter l'érosion de l'intégrité culturelle et linguistique du territoire, avec un effet de boule de neige important en raison du mécanisme du « maximin linguistique » évoqué à propos du défi précédent : à mesure qu'une part croissante de la population résidente connaît la *lingua franca* sans connaître la langue locale, la *lingua franca* aura tendance à se substituer à la langue locale dans un nombre croissant de contextes, du simple fait que celui qui parle a le souci d'être compris par tous. Si l'on refuse cette stratégie, si l'on refuse de contrecarrer l'exode de capital humain en acceptant ainsi l'érosion de son « âme », il n'y a pas l'embaras du choix. Pour enrayer la migration asymétrique, il importe alors d'offrir aux travailleurs hautement qualifiés des conditions matérielles tellement favorables, notamment en réduisant considérablement les ponctions fiscales, que la générosité de nos Etats sociaux, déjà fortement limitée par la mobilité transnationale du capital, s'en trouvera réduite à bien peu de chose. Faute d'accepter de perdre son « âme », en d'autres termes, il faudra se résigner à perdre son « cœur ».

Des rapports plus récents permettent de cerner de manière plus précise le phénomène sous-jacent. Il y a environ, chaque année, 9000 étudiants britanniques qui viennent étudier dans la partie continentale de l'Union européenne, mais il y a dix fois plus d'étudiants de ces pays continentaux qui vont au Royaume-Uni pour y étudier, soit un rapport de 1 à 10. Il y a là une asymétrie énorme qui n'est peut-être pas exclusivement due à des phénomènes linguistiques, mais qui l'est sans doute très largement. Ce rapport entre la France et le Royaume est moins important, mais il reste de 1 à 5. Et globalement, ce rapport ne cesse de croître d'année en année.¹⁰ En janvier 2002, l'OCDE a publié un rapport plus détaillé complétant utilement, notamment par des études de cas, ce qu'il n'avait fait qu'esquisser dans son rapport de 1998. Le discours de l'OCDE est désormais un discours anti-alarmiste qui s'efforce de modérer l'angoisse suscitée par la perception de ces flux négatifs pour certains pays. Les auteurs du rapport insistent, par exemple, à juste titre, sur l'importance des gains en compétence et en relations lorsqu'il y a un retour au pays des immigrés, mais j'avoue trouver un peu trop complaisant (et un trop conforme aux intérêts des Etats-Unis ?) de considérer que, par exemple, Taiwan n'a nulle raison de s'inquiéter, puisque le taux de retour des personnes hautement qualifiées qui quittent le pays est de 30%.

Je reste donc convaincu, à la lumière de ces données et analyses plus récentes, que cette émergence d'un flux linguistiquement biaisé de capital humain, de plus en plus marqué à mesure qu'une compétence en anglais se répand parmi les personnes hautement qualifiées, constitue un défi majeur pour une Europe qui veut rester durablement multiculturelle et donc multilingue. Il s'agit là d'un défi d'abord en raison du désavantage compétitif que cela représente inévitablement par rapport à l'Amérique du Nord, mais aussi en raison du déséquilibre structurel interne entre les Îles Britanniques et le continent et qu'il ne sera peut-être possible de gérer qu'en laissant « descendre au rez-de-chaussée » un certain nombre de fragments du continent européen, c'est-à-dire en mettant en place des espèces de zones franches, non pas au sens où on serait exempté de payer l'impôt, mais au sens où ceux qui s'y installent seraient exemptés d'y payer ce lourd tribut qu'est l'apprentissage d'une langue étrangère autre que la *lingua franca*. Dans ces zones linguistiquement franches, en d'autres termes, les règles usuelles de la territorialité linguistique seraient mises entre parenthèses.

Conclusion

Au long de cet exposé, je me suis efforcé d'inventorier trois défis grands défis auxquels l'Union européenne est confrontée du fait de son caractère multiculturel, et en particulier multilingue. D'abord, le défi qui découle de la difficulté et de l'importance croissantes de l'intégration linguistique des populations immigrées. Ensuite le défi qui nous impose de trouver,

au niveau de l'administration, de la politique et de la société civile européennes, un mode de fonctionnement linguistique qui soit à la fois efficace et équitable. Enfin, le défi que représente la préservation efficace de la diversité linguistique dans un contexte où la mobilité asymétrique du capital humain confère un avantage compétitif toujours plus grand aux pays où la langue officielle est l'anglais.

La discussion de ces défis présuppose une certaine vision de l'Europe que j'ai laissée amplement implicite. Je voudrais terminer en explicitant un peu celle-ci, à partir du seul texte de John Rawls, à ma connaissance, qui traite de la construction européenne. C'est un texte inédit, que je cite avec sa permission, et qui se trouve à la fin d'une longue lettre qu'il m'avait envoyée suite à la visite que je lui avais faite à Lexington au printemps 1998. Il m'avait préalablement envoyé le manuscrit de son livre *The Law of Peoples* et j'avais des objections fondamentales à la conception de la justice mondiale qu'il y propose en raison du rôle théorique trop fondamental qu'il y accorde, selon moi, à la notion de « peuple ». Les peuples ou les nations n'y apparaissent pas des instruments contingents, malléables, au service de la justice mondiale. Ils font partie du cadre conceptuel dans lequel la justice doit, à ce niveau, se penser.

Dans cette longue lettre, il répond à mes objections en faisant, en finale, référence à l'Europe : « Une question que les Européens doivent se poser, si je peux me hasarder à faire une suggestion, est de savoir quelle ampleur ils veulent donner à leur union. Il me semble que l'on perdrait beaucoup si l'Union Européenne devenait une union fédérale comme les Etats-Unis. Ici, il y a une langue commune du discours politique et une disposition à déménager d'un État à l'autre. N'y a-t-il pas un conflit entre un grand marché libre et ouvert comprenant l'ensemble de l'Europe et les États-nations singuliers possédant chacun ses institutions politiques et sociales séparées, ses souvenirs historiques, ses formes et traditions de politiques sociales ? Tout cela n'est-il pas d'une grande valeur pour les citoyens et ne donne-t-il pas du sens à leur vie. Un grand marché ouvert comprenant l'ensemble de l'Europe est un objectif pour les grandes banques et la classe capitaliste, dont le but principal est simplement l'augmentation du profit. L'idée de la croissance économique vers l'avant et vers le haut, sans aucune fin spécifique en vue, convient parfaitement à cette classe. S'ils parlent de répartition, c'est presque toujours en termes de redistribution automatique par le jeu du marché (*trickle down*). A long terme, le résultat, que nous connaissons du reste déjà aux Etats-Unis, est une société civile submergée dans un consumérisme insignifiant. Je ne peux pas croire que ce soit ce que tu veux. »¹¹

Non, en effet, ce n'est pas ce que je veux. Ce n'est pas la conception de l'Europe et de l'Union européenne qui a soutenu cet exposé. Car cette conception protège vigoureusement la diversité linguistique territoriale et conserve un rôle important aux États-nations, c'est-à-dire à ces entités politiques qui correspondent précisément pour l'essentiel à des territoires linguistiquement distincts. C'est en même temps une conception qui attribue une importance cruciale à une solidarité forte au niveau le plus généreux et à l'échelle la plus vaste qui soient possibles, et selon des modalités qui permettent aux individus et aux communautés de ne pas se laisser dominer par l'impératif de compétitivité.

Mais pour élaborer une telle conception, nul besoin de donner aux peuples ou aux nations un rôle primordial dans la conceptualisation des principes mêmes qui doivent nous guider – comme le fait Rawls dans *The Law of Peoples* et comme

¹⁰ Données Eurostat pour 1998-99 : « Non-national students in tertiary education ».

¹¹ « (...) One question the Europeans should ask themselves, if I may hazard a suggestion, is how far-reaching they *want* their union to be. It seems to me that much would be lost if the European Union became a federal union like the United States. Here there is a common language of political discourse and a ready willingness to move from one state to another. Isn't there a conflict between a large, free and open market comprising all of Europe and the individual nation-states, each with its separate political and social institutions, historical memories, and forms and traditions of social policy? Surely these are great value to the citizens of these countries and give meaning to their life. The large open market including all of Europe is aim of the large banks and the capitalist business class whose main goal is simply larger profit. The idea of economic growth, onwards and upwards, with no specific end in sight, fits this class perfectly. If they speak about distribution, it is almost always in terms of trickle down. The long-term result of this – which we already have in the United States – is a civil society awash in a meaningless consumerism of some kind. I can't believe that is what you want. » (John Rawls to Philippe Van Parijs, Cambridge, MA, June 23, 1998.)

le font certaines variantes du républicanisme – au lieu de ne leur donner qu'un rôle instrumental. Les nations et les patriotismes qu'elles réussissent à susciter sont parfaitement légitimes à mon sens, mais seulement comme instruments au service d'une conception de la justice entre les hommes qui n'a nul besoin d'eux pour se formuler. Un monde juste, ce n'est pas la coopération équitable entre les nations, c'est un monde dont les institutions à tous les niveaux – et donc en particulier l'existence même des nations – peuvent être justifiées vis-à-vis de chaque membre de l'espèce humaine, parce qu'elles respectent également toutes les conceptions de la vie bonne et parce qu'elles promeuvent autant qu'il est durablement possible les intérêts des plus défavorisés parmi eux. Dans la construction d'un tel monde, l'Europe a un rôle capital à jouer, pour prouver à elle-même et au monde que la solidarité culturelle et la solidarité matérielle sont durablement compatibles.

Si c'est cela la République européenne multiculturelle, alors vive l'Europe, vive la multiculturalité, et même vive la République !

Références

- Arnsperger, Christian & Van Parijs, Philippe. *Ethique économique et sociale*. Paris : La Découverte (« Repères » n°300), 2000.
- Aziz, Miriam & Van Parijs, Philippe. « Linguistic Legislation for XXIst Century Europe », in *European Law and Linguistic Diversity* (B. De Witte ed.), Oxford : Oxford University Press, à paraître.
- de Brieu, Laurent & Van Parijs, Philippe. «La justice linguistique comme justice coopérative », in *Revue de philosophie économique* 5, juin 2002, 5-37
- Grin, François. « The Economics of Language Choices for an Enlarged Union : An Attempt at Looking Beyond the Obvious », Impulsreferat au colloque « The Future of European Multilingualism in the Enlarged European Union », Vienne, novembre 2001.
- Krebs, Angelika ed. *Basic Income. A Symposium on Van Parijs*, special issue of *Analyse und Kritik* 22 (2), 2001.
- Kymlicka, Will. *Politics in the Vernacular*. Oxford : Oxford University Press, 2001.
- OECD. *International Mobility of the Highly Skilled*. Paris : OECD, 2002.
- Rawls, John. *The Law of Peoples*. Cambridge (MA) : Harvard University Press, 1999.
- Reeve, Andrew & Williams, Andrew eds. *Real Libertarianism Assessed. Political Theory after Van Parijs*. London : Palgrave, 2003, à paraître.
- Schnapper, Dominique. *La Démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*. Paris : Gallimard, 2002.
- SOPEMI. *Trends in International Migration*. Paris: OCDE, 1998.
- Van Parijs, Philippe. *Real Freedom for All*. Oxford : Oxford University Press, 1995.
- Van Parijs, Philippe. « Lingua Franca », in *La Revue nouvelle* 9, 1999, 114-119.
- Van Parijs, Philippe. « Le rez-de-chaussée du monde. Sur les conséquences socio-économiques de la globalisation linguistique », in *Les défis de la globalisation. Babel ou Pentecôte?* (J. Delcourt et P. de Woot eds.), Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain, 2001, pp. 479-500